



TARIF BT :

COÛT D'APPROVISIONNEMENT

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3492-2002
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 10 décembre 2003
Pièces n° HQD-13

R-3492-2002 : Demande relative à la détermination du coût du service du Distributeur et à la modification des tarifs – Phase 2

document 4.1

Thème 4

HQD-13, Document 4.1

CONTEXTE DE LA DEMANDE

- Poursuite de l'alimentation des clients du tarif BT selon les conditions tarifaires en vigueur
- Le tarif BT, tel que défini au Règlement tarifaire, est un tarif de gestion de la consommation, donc non patrimonial
- Entente d'approvisionnement avec le Producteur requise pour l'alimentation des clients au tarif BT pour 2003-2004

ENTENTE ENTRE LE PRODUCTEUR ET LE DISTRIBUTEUR

- Entente signée entre le Producteur et le Distributeur le 27 août 2003:
 - Prix : 7,3 ¢/kWh + pertes, prix ferme pour un an
 - Volume d'énergie maximal : 2,0 TWh
 - Volume excédentaire : 110 % du prix
- Entrée en vigueur : 1er décembre 2003

APPROVISIONNEMENT ET BALISAGE

- Pas de produit similaire sur le marché
- Seul le Producteur est en mesure d'alimenter la charge du tarif BT en 2004
- En l'absence de référence de marché, balisage par rapport au :
 - Prix d'un produit cyclable
 - Prix sur le marché à terme
 - Coûts d'une centrale à cycle combiné
- Ce balisage :
 - Ne constitue pas des modes d'approvisionnement pour les clients au tarif BT
 - Vise à démontrer que le prix de l'entente est raisonnable dans le contexte des prix de l'énergie en vigueur au moment de sa signature

COMPARAISON AVEC LE PRIX D'UN PRODUIT CYCLABLE

PRIX DU PRODUIT CYCLABLE SELON LE FACTEUR D'UTILISATION	Profil 2001 = Moyenne des FU observés de 1998 à 2002	Profil 2004
Facteur d'utilisation	33%	36%
Prix de la puissance converti en ¢/kWh	3,6	3,3
Prix de l'énergie en ¢/kWh	4,1	4,1
Prix total en 2007	7,7	7,4
Prix total du cyclable en 2004	7,30 ¢/kWh	7,00 ¢/kWh

COMPARAISON AVEC LES PRIX SUR LE MARCHÉ À TERME

Hypothèses posées :

- Prix d'une quantité d'énergie équivalente aux besoins du tarif BT sur la base des contrats à terme mensuels
- Répartition pointe/hors pointe de la consommation selon ratio 55 % / 45 %
- Prix des blocs de pointe basé sur les prix des contrats à terme publiés dans MW Daily pour le point MassHub du marché NEPOOL
- Prix des blocs hors pointe estimé sur la base du coût variable de production d'une centrale à cycle combiné installée en Nouvelle-Angleterre

Prix sur le marché à terme : 7,2 ¢/kWh

COMPARAISON AVEC LES COÛTS D'UNE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ

- Achat à chaque mois ou trimestre de la quantité nécessaire pour alimenter un mois ou un trimestre auprès d'un producteur possédant une centrale à cycle combiné
- Base : Étude de Merrimack Energy dans R-3515-2003 corrigée pour tenir compte:
 - Prévisions et coûts du capital prospectif de R-3492-2002
 - FU représentatif de l'utilisation moyenne de la puissance contractée à chaque mois ou trimestre
 - Prévisions de prix du gaz naturel sur le marché à terme gazier en 2004
- Prix variant entre 8,4 ¢/kWh et 9,1 ¢/kWh pour le profil 2001 et 8,2 ¢/kWh et 8,9 ¢/kWh pour le profil 2004

EN CONCLUSION

- Le prix de 7,3 ¢/kWh est situé à l'intérieur de la plage des prix de comparaison, une plage comprise entre 7,0 ¢/kWh et 9,1 ¢/kWh
- Ce prix constitue, pour chacun des trois types de balisage, la borne inférieure du prix d'électricité qu'un producteur exigerait pour livrer le produit «BT»
- L'entente offre une grande flexibilité par rapport à des achats sur le marché et limite les risques financiers des approvisionnements
- Il s'agit d'un prix juste et raisonnable